

# Construire ensemble la future politique des déchets des Hautes-Pyrénées (Réduire, Réemployer, Recycler) (I)

**Dossier réalisé par le collectif d'associations : France Nature Environnement - Grand Tarbes Ecologie - ADRISE - Recyclo loco - Terra ma terre - Bécut Environnement**

## 1 - Introduction

### 1.1 Des ambitions nationales renouvelées pour éviter les déchets

Le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 offre des outils renouvelés et élargis pour éviter les déchets. Parallèlement la future Loi de Transition Énergétique proposera de séparer à la source les biodéchets (éviter de nouveaux projets de Tri Mécano-Biologique (TMB) et de généraliser la Redevance Incitative. Elle prolonge les lois du Grenelle de l'Environnement qui limitait déjà les quantités éliminées en centre de stockage à 60% des déchets produits et obligeait à 45% de valorisation ou recyclage pour 2015.

Les enjeux environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle impliqueront des changements tant de modes de vie, que de consommation et de production. Éviter les déchets fait pleinement partie des défis à venir. Le succès des appels à projet « Territoires Zéro Déchets »<sup>1</sup>, est révélateur d'un changement de société et d'une mobilisation pour la réduction des déchets.

### 1.2 Un fort potentiel départemental pour la réduction

Notre département génère environ 70 000T/an d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), qui sont depuis janvier 2014 directement stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Bénac. A ceux-ci s'ajoutent environ 5000 T/an de refus de tri et déchetteries qui sont enfouis à Capvern. L'ISDND de Bénac doit fermer fin 2015, la destination de nos déchets pour les prochaines années est donc incertaine.

Le rapport de suivi du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimiliés (PEDMA) pour 2013 montre une baisse continue et significative des OMR : - 10 000 t en 10 ans et - 5 000 t en 5 ans. En revanche la quantité des Déchets Ménagers et Assimiliés (DMA) reste stable.

Pour sa part, la Caractérisation des déchets ménagers 2014 par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du 65 (SMTD) met en évidence un énorme « gisement d'évitement » :

311 kg/hab/an sur les 384 kg/hab/an d'ordures ménagères collectées (OMR + Collecte sélective + verre). 81% du gisement peut faire l'objet d'actions de prévention.

Certains objectifs du Plan de prévention et des lois du Grenelle sont atteints, aidés en cela par une réduction de la consommation. D'autres restent hors de portée : 70% des déchets sont éliminés en centre de stockage au lieu de 60% maximum. Le taux de valorisation, moins de 20%, n'atteint pas le minimum de 45%.

<sup>1</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-lance-un-second.html>

Tonnages des déchets de quelques territoires français, chiffres de l'ADEME pour l'année 2013<sup>2</sup> :

Collectivités	Population INSEE	Kg/habit./an		Observations
		OMR	DMA	
C.C. Porte Alsace (68)	15 535	77	414	OMR en 1990 : 375 kg/habit./an REOMI depuis 1999 : 60 €/hab./an
SM Sirdomdi (49)	96 225	105	451	REOMI depuis 2011 : 46 €/hab./an
C.C. Kaysersberg (68)	16 747	109	-	REOMI depuis 1997
Agglo Besançon (25)	178 215	166	-	REOMI depuis 1999 : 80 €/hab./an
Maine-et-Loire (49)	790 343	179	509	
Dpt Haute-Saône (70)	239 695	186	524	
France	65 201 670	288	590	
Hautes-Pyrénées (65)	229 228	319	644	

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

DMA : Déchets Ménagers et Assimiliés = OMR + Collecte Sélective + Collecte en Déchetteries.

REOM-I : Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères - Incitative.

<sup>2</sup> [http://www.sinoe.org/fiche\\_acteur/index/id/2320/prov/rech/act/1](http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/2320/prov/rech/act/1)

Le plan départemental, les programmes et actions locales de prévention ont déjà déployé des actions encourageantes. Certaines actions impliquant la population, comme mise en place du compostage individuel ou collectif, ou les opérations foyers témoins, laissent apparaître un potentiel de mobilisation.

Il reste de grands chantiers à mettre en œuvre, à travers la séparation à la source des bio déchets, les filières de réparation et de réemploi, les recycleries, l'identification et l'accompagnement des porteurs de projets et de réseaux professionnels, la lutte contre le suremballage et la sensibilisation pour la consommation responsable...

### 1.3 Le défi de mobiliser pour la prévention

Une des clés de la prévention sera la mobilisation des citoyens et des acteurs locaux pour avancer vers de meilleures pratiques environnementales.

Nous, associations conscientes de la problématique des déchets, nous voulons participer pleinement en synergie avec les élus et les services à la définition et à la mise en pratique d'une politique vertueuse pour les déchets. Le PEDMA de 2010 a suscité de nombreuses oppositions et va être révisé. **Associer étroitement le tissu associatif** permettra d'amplifier les ambitions du plan de prévention et de choisir de futures stratégies et installations de traitement compatibles avec une forte volonté de réduire les déchets. Nous souhaitons donc participer activement à l'état des lieux du 65, à la révision des PEDMA et à l'évolution des plans et programmes de prévention. Nous vous suggérons des propositions concrètes pour la prévention et le traitement des déchets, et nous nous mobiliserons avec vous pour leur mise en œuvre.

## 2 - Territoires exemplaires à suivre

Les territoires pionniers de la réduction des déchets ont démarré des actions innovantes dès les années 1990. Pour autant, le

retard du département des Hautes-Pyrénées en matière de prévention n'est pas définitif. Le 65 peut s'appuyer sur les retours d'expériences de ces territoires pour une progression ambitieuse et rapide.

### 2.1 En France

Nous avons choisi dans 3 régions françaises, des territoires exemplaires parmi ceux qui ont le plus réduit leurs déchets :

En région Franche-Comté : le département de la Haute-Saône (70) et l'Agglomération de Besançon (25).

En région Pays de la Loire : des territoires du Maine et Loire (49), autour d'Angers.

Des territoires du Sud-Alsace : la Communauté de Communes des Portes d'Alsace (68) et celle du Kaysersberg.

Parmi les indicateurs pour mesurer la réduction des déchets, le tonnage des OMR est significatif, puisque :

- Les OMR sont issues de la collecte non-sélective. Ils comptent parmi les déchets des ménages les plus difficilement valorisables puisqu'ils ne peuvent pas être recyclés et doivent être stockés et/ou incinérés. Ils sont par conséquent sources de nuisances importantes.

- La réduction de ce tonnage reste donc une priorité. D'ores et déjà, certains territoires pionniers de la réduction des déchets ont atteint ces 80% de réduction :

*Nota : les responsables du Conseil Départemental ont critiqué le tableau suivant en arguant que le choix de la population Insee excluait tous les résidents secondaires, nombreux dans notre département, et biaisait la comparaison. C'est pourquoi ils choisissent d'utiliser la population Dgf qui les inclut pour calculer leurs ratios... du coup inférieurs à ce qui est affiché dans le tableau.*

*A cette objection (justifiée) nous répondons que s'il faut comparer avec d'autres territoires et avec la moyenne nationale, cela ne change pas grand chose, puisqu'il faut intégrer également les résidents secondaires à ces niveaux-là...*

Les Hautes Pyrénées ne sont pas le seul territoire à avoir vécu

des oppositions aux installations de traitement : **les territoires français qui ont le plus réduit leurs déchets sont souvent ceux qui ont renoncé à la construction d'unités de traitement des déchets et qui se sont orientés de manière précoce vers la prévention des déchets.**

Parmi eux, l'agglomération de Besançon a choisi de ne pas remplacer un incinérateur en fin de vie ; la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace s'est opposée à plusieurs projets d'incinérateur et d'ISDND. Pour sa part, le Maine-et-Loire autour d'Angers est connu pour son conflit contre une installation de TMB-Méthanisation, finalement mise à l'arrêt le 16 avril 2015.

**Les oppositions aux installations peuvent donc avoir une issue conciliante et même extrêmement positive pour la réduction des déchets. Nous ne pouvons qu'espérer que cela soit aussi le cas pour les Hautes-Pyrénées.** (à suivre)

<p><b>FNE 65</b> 15 rue de la Garouillère 65000 Tarbes fne65@fne-midipyrenees.fr 06 86 78 93 25</p>
<p><b>GTE</b> 36 rue Victor Clément 65 000 Tarbes grandtarbesecologie@orange.fr 06 07 79 92 56</p>
<p><b>Association ADRISE</b> 05 62 33 46 80-06 08 81 81 33 <a href="https://sites.google.com/site/associationadrise/home">https://sites.google.com/site/associationadrise/home</a> <a href="https://www.facebook.com/asso.adrise">https://www.facebook.com/asso.adrise</a></p>
<p><b>Recyclo-Loco</b> 20 rue Paul Mathou 65200 Bagnères-de-Bigorre recyclo-loco@mailoo.org 05 62 91 32 83</p>
<p><b>Terra Ma Terre</b> 21 rue des Thermes 65200 Bagnères-de-Bigorre terramaterre@yahoo.fr 06 12 40 34 64</p>
<p><b>Bécut environnement</b> mairie 65380 Hibarette becut.environment@laposte.net 05 62 45 95 68</p>



# Construire ensemble la future politique des déchets des Hautes-Pyrénées (Réduire, Réemployer, Recycler) (I)

Dossier réalisé par le collectif d'associations : France Nature Environnement - Grand Tarbes Ecologie - ADRISE - Recyclo loco - Terra ma terre - Bécut Environnement

## 2.2 En Europe

En Allemagne, dans les pays nordiques, avec un taux d'habitat vertical et une diversité sociale, similaires aux nôtres, le taux de recyclage et de valorisation organique atteint entre 70% et 85%. La part des OMR, et donc, le recours à l'enfouissement et à l'incinération, ne représente plus que 15% à 30% des déchets!

## 3 - Les actions de prévention

Si le tri est entré dans la représentation collective depuis les années 1990, en revanche l'idée "d'éviter" les déchets est encore mal connue par le grand public, les acteurs locaux et même parfois les pouvoirs publics. Depuis les années 2000, le "gisement d'évitement" des déchets (plus de 80% des tonnages) se fait pourtant progressivement une place comme un axe fort de la politique des déchets, telle qu'elle est définie par l'Etat français et l'Union Européenne : "éviter les déchets" est le choix le plus vertueux environnementalement, mais il est aussi créateur d'emplois locaux et de lien social. Il est de plus source d'importantes économies budgétaires.

### 3.1 - Bénéficiaire des expériences réussies d'autres territoires

La prévention des déchets est une démarche inhabituelle, pour laquelle nous avons besoin d'imaginer une longue liste d'actions. Il est donc profitable de prendre connaissance des actions déjà menées par d'autres territoires. Ces collectivités ont formé des acteurs de la réduction des déchets parmi les élus, les services et les associations. Ce sont des personnes ressources que nous pouvons inviter pour transmettre, aider à la mise en place, et à surmonter les difficultés humaines et techniques...

Ces territoires ont mis en place des « boîtes à outils » complètes et fonctionnelles qu'elles ont publiées dans leurs plans, programmes de prévention et rapports annuels. Citons-en quelques-uns :

\* Plan de Prévention Maine et Loire (49), rapport 2014,

" En Anjou je Réduis mes Déchets, dont les actions sont impactantes et inspirantes! "

\*Programme " Waste on a Diet ", "les déchets au régime"<sup>5</sup>, de l'agglomération de Besançon.

### 3.2 Recenser et motiver les acteurs locaux et réseaux de professionnels

La démarche pour la prévention des déchets déroute en ce sens qu'elle ne se construit pas avec un prestataire unique traitant la globalité du gisement. Elle demande au contraire d'aller à la rencontre d'une multitude d'acteurs locaux, pour mettre en place une diversité d'actions de prévention. Une liste de propositions d'actions et de partenariats potentiels avec des

acteurs locaux du 65 est proposée en partie 6.

La première étape, déjà en cours, est donc d'identifier ces acteurs locaux. Chaque secteur économique génère des volumes et des types de déchets différents, et est confronté à des contraintes particulières. Hébergement - restauration - tourisme, établissements et cantines scolaires, commerçants et marchés alimentaires, grandes surfaces, BTP, agriculture...

Une opération " pilote " pour chaque secteur peut démarrer à partir d'un appel à volontaires.

Notre réseau d'associations peut constituer un relais important pour réaliser des enquêtes, actions de sensibilisation, journées thématiques... ou motiver les acteurs afin de susciter une certaine mobilisation autour des déchets.

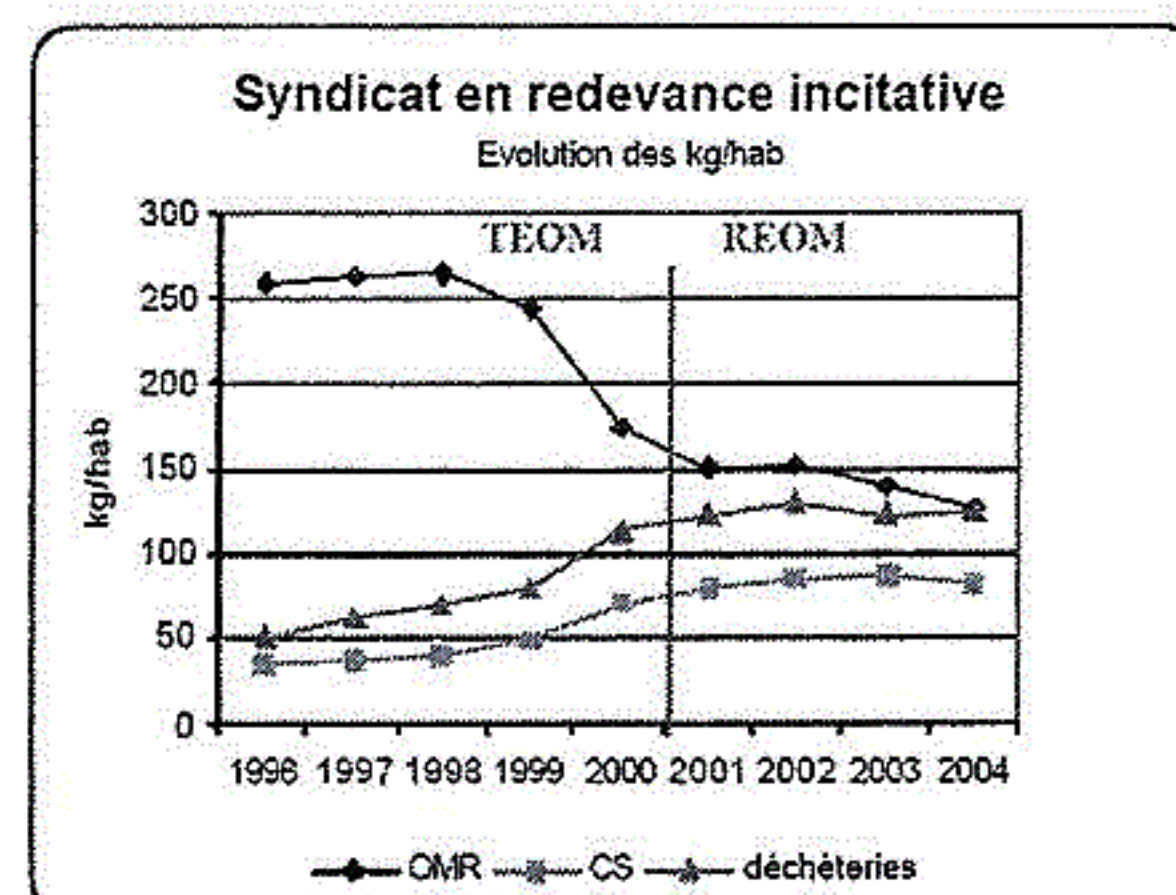
Cette émulation peut déboucher sur la mise en place de groupes de réflexion ayant pour objectif d'approfondir, de diffuser et d'élaborer une stratégie pour la généralisation des " bonnes " pratiques. Différents outils existent déjà pour l'incitation, la labélisation, l'accompagnement...

Pour sa part, le secteur de la réparation et du réemploi est à réinventer, les pouvoirs publics ont à jouer un rôle pour susciter l'apparition de nouveaux acteurs, pour leur formation, leur soutien et pour la communication autour de ces activités.

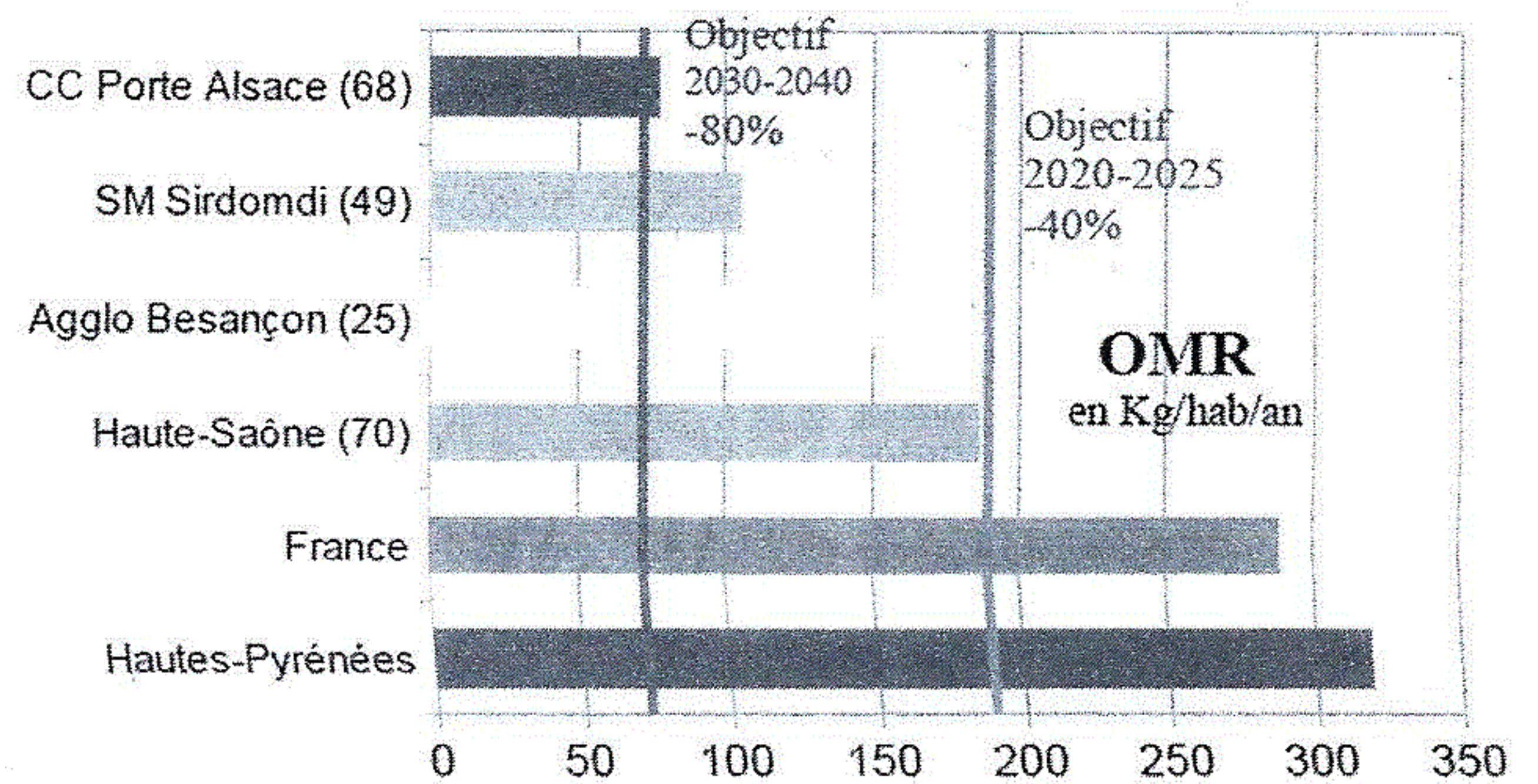
### 3.3 Redevance Incitative

Les retours d'expériences analysés par l'ADEME ont montré que les efforts citoyens pour éviter les déchets voient leur ampleur démultipliée lorsqu'une incitation économique, même minime, est annoncée. La redevance incitative est donc une clé pour éviter les déchets.

La plupart des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du 65 se financent encore à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Se financer à travers la Redevance (REOM) permet de rendre visible aussi bien pour les élus que pour les citoyens le vrai coût des déchets. C'est une première étape importante avant d'introduire la redevance incitative (REOMI), qui peut également se généraliser aux entreprises. Cela revient à inclure la redevance spéciale dans la REOMI, en facilitant son acceptation. Selon l'ADEME, la mise en place de la REOMI aboutit à une réduction d'en



Source : " Avec la redevance incitative, les usagers paient en fonction de ce qu'ils jettent ", Journées Techniques nationales, ADEME Editions Angers, 2006.



moyenne 47% des OMR et une augmentation de la Collecte Sélective.

La loi Grenelle II oblige à une Part Incitative pour 2015. Les EPCI du 65 ont quelques années de retard. Il faut poser une nouvelle échéance, par exemple 2018, 2019 (ou 2020 si on veut se donner du temps), afin de planifier dès aujourd'hui une communication progressive et une mise en route technique. La transition vers la REOMI reste un investissement important et un défi financier, technique et de communication. Une coordination, une campagne de communication et un soutien technique apportés par le CD65 et/ou le SMTD peuvent aider les EPCI dans ce défi. Au lieu d'investir au niveau du SMTD pour l'UTV 65 (Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets), reporter les investissements vers les syndicats de collecte pour mettre en place la REOMI et une prévention poussée peut aboutir à un meilleur résultat global. A noter que la REOMI est plus aisée à mettre en place sur l'habitat rural et pavillonnaire. Le 65 comptant relativement peu de zone d'habitats collectifs denses, bénéficie donc de conditions particulièrement favorables à son application.

### 3.4 Quels délais et objectifs ?

Suivant les retours d'expérience des différents territoires exemplaires, la transition vers la réduction semble nécessiter à minima 3 à 5 ans pour obtenir -40% de réduction des OMR et 15 à 25 ans pour atteindre -80% de réduction. Nous pouvons donc reprendre ces résultats comme objectifs " idéaux " vers lesquels tendre : -40% d'OMR pour 2020 (ou 2025 afin de disposer d'une marge supplémentaire) et -80% pour 2030 (ou 2040) !

### 3.5 Quels moyens pour la prévention ?

On constate une nette baisse de la production moyenne d'OMR par habitant sur cette collectivité en redevance incitative. Cette baisse intervient dès l'annonce de la mise en œuvre future du système (en 2000), alors que le changement de mode de facturation n'est intervenu qu'en 2001.

Pour combler le retard du 65 sur la prévention, il convient d'investir de 2 à 5 euros/hab/an. Ce montant pour le budget prévention est observé couramment parmi les territoires exemplaires.

Cela représente environ 500 000 à 1 250 000 euros/an. Cette somme reste tout à fait modeste en comparaison aux 58 millions du coût de l'UTV 65!

Le coût de la " Tonne évitée " peut s'évaluer autour de 20 euros, la " Tonne traitée " en coûte plus de 100 et augmentera à l'avenir. Autrement dit, chaque euro investi en prévention peut faire économiser 5 euros. Les territoires ayant misé sur la prévention sont aujourd'hui ceux dont les coûts de collecte et de traitement sont les plus bas : la part allouée à la prévention est un fort levier pour réaliser des économies.

Les moyens financiers sont à conjuguer avec l'augmentation du personnel des services pour la prévention. L'ensemble du territoire gagne à être couvert par des responsables prévention dans chaque EPCI, et même progressivement par des équipes de salariés de plus en plus nombreuses.

Par ailleurs, le schéma départemental doit aussi pouvoir s'appuyer sur des équipes renforcées au sein du CD 65 et du SMTD. Les déchets du 65 occupent 350 salariés. Environ 25 s'occupent désormais de prévention (soit 7%) : augmentons progressivement le poids salarial de la prévention par rapport au traitement. En parallèle, un organigramme cohérent est à construire pour coordonner et généraliser la prévention sur tout le territoire.

Les associations apportent un savoir-faire unique et des compétences dans chaque axe de prévention et sensibilisent leur public de référence. Le Département peut potentialiser l'action associative en formant les acteurs, en leur donnant des moyens (locaux, partenariats, subventions) et en les incluant étroitement dans l'élaboration des plans de prévention.

4 [http://www.enanjoujereduismesdechets.fr/fileadmin/documents\\_de\\_chets/maine\\_loire\\_engage/2014-](http://www.enanjoujereduismesdechets.fr/fileadmin/documents_de_chets/maine_loire_engage/2014-)

CG49-Rapport\_Année4.pdf

5 [http://www.sybert.fr/waste\\_on\\_a\\_diet\\_3\\_FR\\_02.pdf](http://www.sybert.fr/waste_on_a_diet_3_FR_02.pdf)



# Construire ensemble la future politique des déchets des Hautes-Pyrénées (Réduire, Réemployer, Recycler) (III)

Dossier réalisé par le collectif d'associations : France Nature Environnement - Grand Tarbes Ecologie - ADRISE - Recyclo loco - Terra ma terre - Bécut Environnement

## 4. La séparation des bio déchets

En Allemagne, dans les pays nordiques, avec un taux d'habitat vertical et une diversité sociale similaires aux nôtres, le taux de recyclage et de valorisation organique atteint entre 70 % et 85 %. La part des OMR\*, et donc, le recours à l'enfouissement et à l'incinération, ne représente plus que 15 % à 30 % des déchets !

Selon la Caractérisation des déchets ménagers par le SMTD, un tiers des OMR sont des biodéchets, soit environ 100 kg/an. Par ailleurs les textiles sanitaires (mouchoirs, essuie tout, couches...) représentent 13 % du tonnage des OMR. Ils peuvent être évités par les choix de consommation responsable (usage de textiles lavables), mais aussi par compostage. Les papiers et cartons souillés peuvent aussi suivre cette filière. Au total 60 % des OMR sont compostables/méthanisables.

La séparation à la source des biodéchets sera rendue obligatoire par la loi de transition énergétique. Deux principales orientations sont possibles, suivant la densité urbaine et le type de producteurs : la gestion de proximité ou la collecte. Ces deux stratégies peuvent aussi se révéler complémentaires.

### 4.1 La collecte des biodéchets

En habitat urbain la collecte est possible en porte à porte ou en point d'apport volontaire. Pour leur part, les gros producteurs (supermarchés, industrie agroalimentaire, etc) ont besoin de prestataires pour collecter leurs biodéchets.



En point d'apport volontaire

ceux des particuliers, pour tout le département.

Un périmètre de sécurité d'au moins 1500 m doit être respecté, en regard des risques d'incidents industriels éventuels et des nuisances olfactives possibles.

A défaut de pouvoir respecter ces distances de sécurité, le porteur de projet devra justifier et garantir l'absence de nuisances. Il devra en outre créer un réseau « sentinelles » ainsi qu'un site web interactif, sur lesquels les riverains pourront faire des observations de nuisances quelles qu'elles soient, en temps réel.

Une Commission de Suivi de Site doit pouvoir « inspecter » régulièrement l'installation et dialoguer en temps réel avec l'exploitant.

Coût estimé : 100 €/tonnes (collecte et traitement) pour la collectivité...

Rappelons à toutes fins utiles, que les biodéchets sont composés de :

- Sous-produits animaux
- Déchets municipaux y compris la fraction qui pourrait être collectée séparément (restes de cantines, restaurants, hôpitaux...)

Que ces biodéchets appartiennent à la rubrique de classement des déchets n° 20 01 08.

Que pour traiter ces biodéchets, il faut être titulaire d'une autorisation d'exploiter en bonne et due forme.

Que par arrêté Préfectoral l'UTV 65 ne peut traiter que les déchets inscrits sous le n° 20 03 01 du classement des déchets. Soit les OMR en mélange.../...

### Quels débouchés possibles ?

Une usine de méthanisation doit pouvoir produire du biogaz de qualité réinjectable dans le réseau GRDF, ou consommé sur place en alimentation d'autres installations ou entreprises ou faire de la cogénération. Le compost produit, de bien meilleure qualité que dans un TMB, doit faire l'objet d'un partenariat avec la chambre d'agriculture, afin de trouver des débouchés.

### 4.2 Le compostage de proximité

Les Hautes-Pyrénées sont un département en bonne partie rurale (ou pavillonnaire) où plus de 70% de la population aurait accès à un jardin. Le

territoire peut donc donner une forte impulsion en faveur du compostage domestique à travers des actions de sensibilisation et de formation au compostage.

Pour les zones urbaines des solutions variées existent. Ainsi, l'agglomération de Besançon a choisi « le compostage à tous les étages », en dynamisant un fort relais associatif, pour la formation et le suivi des sites. Le partenariat avec l'association Trivial Compost permet la gestion des nombreuses solutions pour le compostage collectif en zone dense urbaine :

Lombricomposteur d'appartement : [www.sybert.fr/en\\_appartement.html](http://www.sybert.fr/en_appartement.html)

Composteur de pied d'immeuble : [www.sybert.fr/Au\\_pied\\_de\\_mon\\_immeuble.html](http://www.sybert.fr/Au_pied_de_mon_immeuble.html)

Vermicompostage collectif : <http://trivialcompost.org/vermicomposteur-collectif/>

Composteur électro-mécanique : [www.sybert.fr/dans\\_un\\_composteur\\_accelere.html](http://www.sybert.fr/dans_un_composteur_accelere.html)

Chalet-composteurs de quartier : [www.sybert.fr/dans\\_mon\\_quartier.html](http://www.sybert.fr/dans_mon_quartier.html)

[www.compostri.fr/compostage/](http://www.compostri.fr/compostage/)  
La collecte des biodéchets est indiquée surtout pour les capitales et pour les gros producteurs : [www.lillemetropole.fr/mel/institution/competences/dechets-menagers/traiter-les-dechets/le-centre-de-valorisationorgani.html](http://www.lillemetropole.fr/mel/institution/competences/dechets-menagers/traiter-les-dechets/le-centre-de-valorisationorgani.html)

Aujourd'hui la pratique du compostage s'étend (dès 2008, « la gestion domestique des déchets de cuisine est une réalité [partielle] pour 62% des Français », selon une étude de l'ADEME7). Pourtant, peu de personnes compostent de manière adéquate. Or c'est uniquement lorsque les personnes maîtrisent les équilibres du compostage qu'elles peuvent y introduire des agrumes voire des matières animales.

Dès lors « on peut tout y mettre ».

Le geste de compostage n'est guère plus long que celui du tri pour la collecte, et il incorpore une plusvalue très concrète pour le citoyen sous forme d'engrais naturel. Lorsque le citoyen s'implique pour produire son compost, il est amené naturellement à optimiser le tri de ses biodéchets. Le lien social dans le cas du compos-

tage collectif est également important. Ces « retours positifs » rendent le compostage attractif pour le citoyen, et a généré sur certains territoires d'excellentes performances de séparation, que la collecte des bio déchets, généralement mal suivie par la population, a du mal à atteindre. Ainsi, la caractérisation des déchets de la CC Portes d'Alsace montre qu'il ne reste que 8,7% de fermentescibles dans les OMR, elles-mêmes réduites à 76 Kg/hab/an (ce qui représente moins de 7 kg/hab/an de déchets fermentescibles dans les OMR à comparer aux 100 Kg/hab/an observés dans le 65).

Par ailleurs, le compostage de proximité a un meilleur impact environnemental que la collecte des bio déchets. Un investissement modéré en équipement et en formation permet ensuite de faire baisser durablement les coûts de collecte et de traitement. De plus les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), une fois débarassées de leurs bio déchets ne fermentent plus et n'émettent plus d'odeur. La collecte peut donc passer à une fois tous les 15 jours (voire moins), ce qui réduit d'autant les coûts de collecte (qui représentent près de 50% du budget « déchets »).

Il est important de noter que les territoires pionniers ayant réussi cette séparation des bio déchets en même temps qu'une forte réduction des tonnages, ont souvent choisi le compostage de proximité.

### 4.3 Pourquoi l'UTV 65 n'est pas une solution d'avenir ?

Le Tri-Mécano-Biologique (TMB) présente l'avantage d'éviter que la fraction organique des OMR fermentent en ISDND en produisant des dégagements de méthanes, odeurs, lixivats...

Cependant les retours d'expérience sont mitigés : nuisances olfactives et composts non acceptables en agriculture, installation trop chère... Aujourd'hui la loi de transition énergétique propose d'aller plus loin : éviter toute nouvelle installation de TMB, et séparer les biodéchets à la source avant 2025. L'UTV 65 qui entrerait en service en 2018 serait donc rapidement obsolète...

De plus cette unité de traitement est incompatible avec la diminution des quantités de déchets : construite sur la base de 70000T/an et nécessitant une fraction minimale de fermentescibles, elle s'oppose aussi bien à la réduction des tonnages, qu'au détournement des biodéchets vers d'autres filières. Son amortissement économique imposant son fonctionnement sur au moins 20 ans, freinerait donc à long terme les objectifs de prévention : elle obligerait à envoyer pendant cette durée plus de 60 % de nos déchets en décharge et/ou en incinération.

\* OMR : Ordures Ménagères Résiduelles



En porte à porte

Le traitement nécessite une installation de compostage ou de méthanisation, sans Tri Mécano Biologique.

Pour cela, il devrait être possible d'utiliser les installations de l'usine de méthanisation privée qui voit le jour en périphérie de la ZAC Ecoparc de Bordères/Echez.

Cette installation est en mesure de traiter les bio déchets des gros producteurs de déchets ainsi que



# Construire ensemble la future politique des déchets des Hautes-Pyrénées (Réduire, Réemployer, Recycler) (III)

Dossier réalisé par le collectif d'associations : France Nature Environnement - Grand Tarbes Ecologie - ADRISE - Recyclo loco - Terra ma terre - Bécut Environnement

## 5 - La gestion des déchets

### 5.1 La collecte sélective et valorisation des déchets recyclables

Les collectes sélectives restent très coûteuses, et ont un impact environnemental. Aussi, le Plan National de Prévention 2014-2020 vise désormais la réduction des DMA, c'est à dire l'ensemble OMR+Collecte Sélective+Collectes en Déchetteries.

Par ailleurs, le taux de recyclage doit augmenter. Il s'agit donc de séparer les différentes matières recyclables des OMR et fermentescibles, pour les valoriser.

Pour cela, le soutien aux filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) qui se mettent progressivement en place est donc un fort axe d'amélioration :

- La filière « emballages ménagers » est déjà en place depuis 1993 : certains plastiques, métaux, verre, cartons, papiers.

- D'autres filières à REP sont progressivement déployées: électronique, véhicules, piles, textiles, médicaments, déchets de soin, peintures et produits chimiques, huiles, meubles, cartouches d'encre...

- Il reste à imaginer des filières pour la réutilisation et la réparation, par exemple à partir de collecte en déchetterie.

- Les biodéchets sont à séparer à la source,

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) doivent voir leur volume drastiquement réduit.

Il existe une marge d'amélioration pour la séparation et la valorisation de chaque déchet, ce pour chaque secteur économique.



Collecte en porte à porte

Ainsi, la Caractérisation des déchets ménagers 2014, par le SMTD révèle que :

- Il reste encore 63 kg de matériaux recyclables (papier, cartons, composites, briques alimentaires, emballages ...) dans les OMR (hors films). Le carton, le verre, le papier représentent encore à eux seuls 21 % des OMR.

- Les plastiques, 15 % des OMR (44 kg/hab/an), sont majoritairement composés de sous catégories non recyclables actuellement.



Collecte en porte à porte

Deux axes restent à approfondir : éviter leur fabrication en encourageant plutôt l'usage des matériaux recyclables ; et faire évoluer le centre de tri départemental de Capvern (65), afin qu'il soit en mesure d'accepter les « extensions de consignes de tri » d'écoemballage. Les syndicats de collecte peuvent aussi faciliter le geste de tri pour les usagers en apportant une information plus poussée des consignes de tri.

Il serait également possible d'imaginer de développer à proximité immédiate du centre de tri, une unité de recyclage des déchets. Autre possibilité, une unité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Cette installation doit être adossée au centre de tri sur 2 hectares de terrain. Le délai de construction : 8 mois. Coût pour la collectivité : 5 à 10€/tonnes avec une obligation d'approvisionnement. Les CSR (Combustibles Solides de Récupération) sont composés des matériaux cellulosiques : papiers, cartons, textiles sanitaires, et plastiques. Les matériaux pressés et stockés peuvent être directement valorisés énergétiquement ou être dépolymérisés pour donner du carburant liquide. Une dizaine d'unités sont en fonctionnement dans le monde, et traitent de 5 000 T/an à 70 000 T/an de CSR.

### 5.2 Mutualisation des équipements dans le cadre d'un scénario « zéro-déchets »

Si nous retenons l'objectif d'avancer ambitieusement vers la réduction des déchets, il reste à planifier une diminution et une réadaptation de la capacité installée de traitement. Cette anticipation est d'autant plus importante que les installations se construisent pour des durées longues de 20 à 40 ans et que leur fonctionnement et rentabilité les oblige à un régime continu.

Dès aujourd'hui au vu de la réduction des tonnages, la région Midi-Pyrénées, comme beaucoup de régions en France et en Europe, risque de se révéler suréquipée en installations, ceci appelle plutôt à un partage de l'existant qu'à la construction de nouvelles installations. La régionalisation de la compétence déchet va dans ce sens.

Toutefois cette mutualisation régionale des équipements n'est légitime que si nous priorisons fortement la réduction : « oublier » la prévention reviendrait à transférer sur d'autres territoires l'impact de nos déchets. De plus, si les tonnages des déchets ne diminuent pas fortement, le 65 s'expose à recevoir lui-aussi dans un avenir proche ou lointain de lourdes installations destinées à traiter les déchets de la région.

Une politique ambitieuse de prévention des déchets doit s'inscrire dans un délai de transition de 5 à 15 ans minimum. Pendant cette période le recours à l'externalisation des déchets hors du 65 est nécessaire au moins pour les premières années.

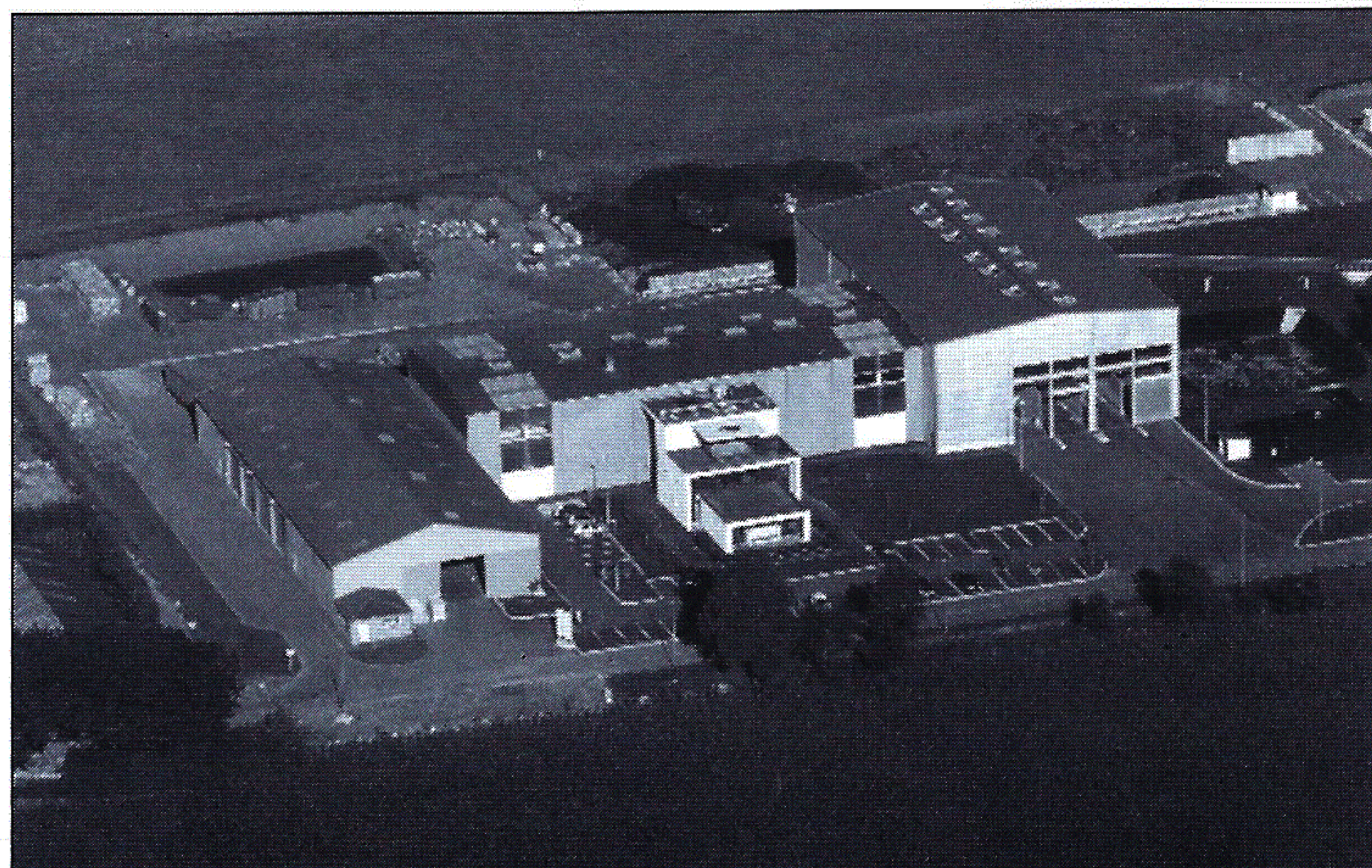
Il reste ensuite à prévoir d'éventuelles installations pour le traitement des déchets nonévités.



Collecte en porte à porte

### 5.3 ISDND

Les ISDND sont les seules installations à être compatibles avec la réduction progressive des tonnages dans un scénario de transition vers le « zéro gaspillage ». Pour ce faire, il est important qu'elles restent sous maîtrise d'ouvrage publique. Grâce à la séparation à la source des bio déchets, les ISDND ne recevront plus de fermentescibles, réduisant la production de lixiviats, odeurs, dégagements de méthane et risques d'incendie. L'effort de prévention doit aboutir à terme à détourner jusqu'à 80% des OMR. Les éventuelles futures ISDND du 65 pourront alors voir leur dimensionnement réduit en conséquence.



Centre de tri de Capvern

### 5.4 Un four oscillant ?

Pour l'incinération par le procédé de four oscillant, le fabricant TIRU annonce<sup>9</sup> :

- « Une technologie fiable et robuste, garantie d'une longue durée de vie »

- « Qualité de combustion exceptionnelle grâce à l'oscillation du four »

- « Maintien de la température des gaz de combustion au-dessus de 850°C et en dessous de 1 000°C en entrée chaudière »

- « Système respectueux de l'environnement avec des rejets de monoxyde de carbone, de

- dioxines et de furanés minimisés »

- « Très peu d'imbrûlés dans les mâchefers grâce à l'excellent brassage des déchets. »

Avertissement sur les installations de traitement :

\* Rappelons qu'il n'existe pas d'installation de traitement des OMR qui soit exempt de nuisances : toxicité des mâchefers et des résidus d'épuration des fumées - REFIO - des incinérateurs, incertitude sur les nouvelles technologies pour lesquelles le principe de précaution conseille une certaine prudence...

Le coût des installations et du traitement est appelé à augmenter avec, entre autres, la mise en place progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Les efforts doivent donc être déployés en priorité afin de réduire drastiquement le recours au traitement et les investissements s'orienter d'abord vers la prévention des déchets.

Par ailleurs les installations de TMB, les fours et incinérateurs, ou les installations « innovantes » ne peuvent généralement pas fonctionner en sous-régime. Construites pour plusieurs décennies, elles peuvent à terme s'avérer des freins à l'exploitation du « gisement d'évitement » des déchets.

\* Il conviendra de préférer la maîtrise d'ouvrage publique quand cela est possible, puisque c'est un facteur important de bonne gestion.



# Construire ensemble la future politique des déchets des Hautes-Pyrénées (Réduire, Réemployer, Recycler) (III)

**Dossier réalisé par le collectif d'associations : France Nature Environnement - Grand Tarbes Ecologie - ADRISE - Recyclo loco - Terra ma terre - Bécut Environnement**

## 6. Une longue liste d'actions de prévention à mener en partenariat avec les acteurs locaux

Nous proposons ici une diversité d'actions de prévention originales ou inspirées du programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) ou des plans et programmes de prévention d'autres territoires. Pour chaque action, nous essayons de référencer des acteurs locaux potentiels.

### 6.1 La matière organique n'est pas un déchet

Les biodéchets constituent un des plus gros potentiels d'évitement. Nous gagnons à décliner le plus largement possible les actions proposés dans l'axe 6 « biodéchets » du PNPD, dont entre autres le compostage domestique, le compostage collectif, le compostage en établissements scolaires, voire même « des animaux pour nos déchets » : 2 poules par foyer permettent un très bon complément au compostage.

La grande majorité des citoyens ne savent pas encore composter de manière optimum. Un axe de formation semble nécessaire pour prétendre à la généralisation de la pratique du compostage : la formation subventionnée par le département de maîtres et guides composteurs permettra un maillage des connaissances sur chaque commune et même chaque quartier.

Ceux-ci peuvent avoir entre autres missions de former et de sensibiliser sur le compostage.

Ces actions subventionnées et gratuites pourront être accessibles à tout public. Le compostage gagnerait particulièrement à être inclus dans les formations scolaires, depuis le primaire jusqu'au lycée. Des intervenants locaux, dont des agriculteurs bio ou biodynamiques, qui sont très attachés au compostage, peuvent également constituer des relais (des partenariats potentiels sont à étudier avec Nature&Progrès 65, GAB65, chambre d'agriculture, Foyers Ruraux, etc.)

Le maillage par les maîtres et guides composteurs est aussi indispensable pour la mise en place du compostage collectif de quartier ou en pied d'immeubles. Des référents-utilisateurs bénévoles pour chaque site sont à former par les guides ou maîtres composteurs qui suivent également les installations pendant au moins les 9 premiers mois.

Les déchets de jardins peuvent représenter un plus gros volume que les déchets de cuisine.

Chaque EPCI gagne à acquérir un ou plusieurs types de broyeurs de déchets de jardin en vue de leur prêt aux communes et aux particuliers. Il est important d'exiger aux particuliers qu'ils se regroupent en association de village ou de quartier pour optimiser

les déplacements du matériel, faciliter la gestion des calendriers, gérer les retards, favoriser l'entraide, etc. Le broyage permet la réduction des déchets de jardin, il évite les transports, réduit le besoin de stockage des déchets verts par les EPCI.

Les broyeurs des collectivités permettront aussi de mettre à disposition du broyat. Ils constituent la matière brune carbonée qui fait souvent défaut aux particuliers pour atteindre une bonne qualité de compostage. Ils sont encore plus indispensables pour le compostage collectif.

### 6.2 Outils économiques et incitatifs

Face à la complexité du passage à la REOMI, un soutien et une coordination départementales semblent nécessaires pour aider les EPCI :

- à passer à la REOMI
- à arrêter un calendrier pour la REOMI

• à anticiper les besoins de nouveaux équipements.

• à communiquer sur la future tarification et à répondre aux craintes et questionnements du public.

• à faire face aux potentiels déséquilibres budgétaires et de gestion du personnel dues à la réduction des tonnages et de la fréquence des collectes.

• La tarification au poids semble un optimal à atteindre à long terme. Aussi, lors du renouvellement des camions poubelles, il serait souhaitable d'anticiper leur compatibilité avec une éventuelle future pesée embarquée.

De la même manière des tarifications incitatives sont à mettre en place pour les professionnels, elles peuvent prendre plusieurs formes (voir les axes 3 et 9 du PNPD) : redevance spéciale, TGAP ou « REOMI généralisée aux professionnels ». Afin que ces incitations ne soient pas vécues comme une « répression », elles doivent être accompagnées d'un suivi afin de proposer des solutions pour que ces professionnels réduisent leurs déchets. Ils peuvent ainsi valoriser les actes de réduction qu'on leur demande à travers une diminution ou au moins stabilisation de leur facture « déchets ».

### 6.3 Accompagnement des réseaux de professionnels

Le tourisme, l'hébergement et la restauration ayant une place spéciale dans notre département, un axe de travail dédié semble opportun. Une variété d'actions sont possibles :

• Un appel à des acteurs pilotes volontaires, afin d'évaluer l'impact de gestes de prévention suivant la méthodologie « opérations témoins » (axe 10 du PNPD). L'intérêt est aussi d'aboutir à la constitution d'un groupe de travail pour la mise en place et la généralisation des solutions.

• Accompagnement des hébergements (hôtels, chambre d'hôtes,

camping, voire meublés...) pour l'obtention de certifications environnementales. Des certifications dont « clé verte », « ecolabel européen hôtellerie », « Earth Guest - Planet 21 » sont déjà en place et comportent un volet « déchets » important. Ils incluent déjà un bouquet d'actions dont la collecte sélective ; le compostage ; la séparation des déchets dangereux ; l'affichage judicieusement situé des informations de tri ; la réduction en amont des emballages en impliquant les fournisseurs ; les achats responsables ; éviter les produits jetables et les emballages individuels ; favoriser les produits locaux, écologiques, labellisés aussi bien pour l'équipement que pour les produits alimentaires et les produits d'entretiens, etc.

Dans notre département l'information pour le tri a besoin d'être multilingue (français, espagnol, anglais, voire Italien et Allemand pour Lourdes).

• Passage à la REOMI-Incitative généralisée aux entreprises, afin d'inciter le secteur hôtellerie-restauration-tourisme à la prévention des déchets.

De la même manière, suivant l'axe 10 du PNPD, des groupes de travail dans chaque secteur économique peuvent aider pour accompagner la réduction. Notre collectif d'association peut contribuer à susciter la participation d'acteurs volontaires. Voici quelques propositions de groupes et d'axes de travail.

• Les établissements et cantines scolaires : avec une forte plus-value potentielle sur la sensibilisation et la formation au compostage.

• Les marchés alimentaires et les commerçants : promotion des emballages réutilisables et de la vente en vrac, à travers le relais de la campagne ZeroWasteFrance « mon commerçant m'emballé durablement », pour laquelle une boîte à outils complète est disponible<sup>11</sup>, elle est relayée sur le territoire de la CCHB par Recyclo-LoCo.

• Le BTP : C'est un secteur prioritaire puisqu'il représente 80% du tonnage national des déchets. Il est considéré dans l'axe 3 du PNPD. Le soutien des associations de construction écologique permettrait la promotion de matériaux ne devenant pas des déchets en fin de vie (partenariats potentiels avec les associations ARESO [www.areso.asso.fr](http://www.areso.asso.fr), Ekolo'nid [www.ekolonid.net](http://www.ekolonid.net), ou des entreprises préoccupées par leur empreinte environnementale).

Par ailleurs, une sensibilisation et mise en place de tri de déchets sur chantier pourrait être expérimentée avec des acteurs volontaires (maîtres d'oeuvre, architectes, artisans...).

• L'agriculture : comme pour le BTP il existe une problématique de brûlage des déchets (plastiques et autres) en plein air. Le retour pour valorisation ou élimination des bâches d'enrubannage et autres déchets semble difficile à mettre en place. Le fait d'avoir à payer pour la reprise des plastiques et des déchets en est une cause. Une autre est le refus des maires (ayant fonction de police) et de la gendarmerie de donner suite aux plaintes des riverains. Un groupe de travail dédié à l'évitement et la valorisation des déchets agricoles semble nécessaire.

Par ailleurs l'axe 6 du PNPD vise à la promotion du jardinage « au naturel ». Il serait ainsi souhaitable de pérenniser voire d'agrandir les parcelles de jardins familiaux péri-urbaines, ayant également comme objectif l'éducation à la consommation. Le PNPD vise aussi à l'arrêt ou au moins à la diminution, par les services des collectivités et des particuliers de l'usage des produits phytosanitaires, afin de réduire les déchets de produits chimiques de jardinage (déchets dangereux des ménages). Des partenariats seraient à étudier avec le club des jardiniers de France, ou par exemple avec le foyer rural des Baronnies. L'insertion peut également y prendre place, en partenariat avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dont les jardins de cocagne<sup>12</sup>.

Plus largement il conviendrait de soutenir l'agriculture écologique de proximité, valoriser les producteurs et les marchés de producteurs locaux et/ou écologiques dont les produits sont moins emballés qu'en grandes surfaces. A noter qu'acheter des produits de qualité réduit le gaspillage alimentaire. Les pouvoirs publics peuvent soutenir l'installation en agriculture écologique (partenariats potentiels avec Terre de Lien [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org), l'ADEAR65 [www.agriculturepaysanne.org/adear-des-hautes-pyrenees](http://www.agriculturepaysanne.org/adear-des-hautes-pyrenees), Nature&Progrès 65 [www.natureetprogres.org](http://www.natureetprogres.org), le GAB65 [www.gab65.com](http://www.gab65.com) ...).

A suivre

**Vous pensez publicité...**

**Pensez  
aux annonces de**

**La Montagne**  
des Hautes-Pyrénées



# Construire ensemble la future politique des déchets des Hautes-Pyrénées (Réduire, Réemployer, Recycler) (III)

**Dossier réalisé par le collectif d'associations : France Nature Environnement - Grand Tarbes Ecologie - ADRISE - Recyclo loco - Terra ma terre - Bécut Environnement**

## 6. 4 Réparation, réemploi, prêt et location...

L'axe 5 du PNPD vise à accompagner l'émergence d'un secteur de la réparation et du réemploi.

\* Une première action peut consister au recensement, à la publication et en une large diffusion d'un annuaire de réparateurs, récupérateurs, loueurs de matériel, lieux possibles de collectes et réemploi comportant une information sur le devenir de ce qui est donné. Cet annuaire peut être constitué en partenariat avec les Chambres des métiers et de l'artisanat, et du commerce, etc.

\* Les pouvoirs publics peuvent favoriser l'installation de nouveaux acteurs à travers la mise à disposition de locaux, la formation, des subventions pour le démarrage de l'activité, et la promotion de ce secteur. L'organisation d'événements, de types « journées du réemploi », peut être une première action de communication.

• Des ateliers de réparation participatifs peuvent être organisés en partenariat associatif.

Des particuliers ayant un objet à réparer peuvent s'y inscrire pour une session dédiée (couture, restauration de meubles, électricité, électro-domestiques, ordinateurs, logiciels, bicyclettes, cordonnerie...) en apportant leur objet. Ces ateliers connaissent un certain succès à Barcelone (partenariat potentiel avec Récup'Action, Recyclo-Loco, etc). Les ateliers de réparation et « fais-le toi-même » intergénérationnels peuvent contribuer à favoriser le lien social (partenariats potentiels avec des maisons de retraite).

• La location et le prêt sont également des activités à soutenir. Le prêt de vaisselle réutilisable permet une forte réduction des déchets lors d'événements festifs. Des expériences sont déjà en marche sur le territoire (renseignements auprès de TerraMaTerre et Recyclo-Loco).

\* Donner aux déchetteries une dimension pour le Réemploi : soit par un simple container destiné à recevoir le matériel réemployable pour le rediriger ensuite vers les structures de réemploi (en partenariat avec Récup'Actions, Emmaüs, etc). Soit par la construction d'un Espace Réemploi associé à la déchetterie pour la valorisation sur place à travers le don et/ou la revente aux particuliers. Une concertation et des partenariats sont aussi à mener avec les récupérateurs traditionnels, associations locales, les services gestionnaires, et les autres recycleries régionales (Emmaüs, Récup'Actions, La Glanerie...).

\* Afin de mieux valoriser les encombrants arrivant en déchetterie, il est possible d'y installer des unités de démontage-séparation-valorisation, avec comme objectif : de diminuer

par deux le tonnage d'encombrants en ISDND et augmenter la valorisation.

## 6. 5 sensibilisation multi-public

Des Actions associatives de sensibilisation des différents publics ont besoin du soutien des pouvoirs publics, ainsi que le promeut l'axe 10 « sensibilisation » du PNPD :

• Les événements locaux sont une occasion pour mettre en pratique une démarche « zéro déchets » : celle-ci peut inclure l'usage de vaisselle lavable, la mise en place du tri et du compostage ainsi qu'une sensibilisation et une gestion orientée « Zéro déchets » (une boîte à outils pourrait potentiellement être co-dessinée en partenariat avec l'association Recyclo-Loco).

• Des animations « consommer sans déchets », peuvent inclure des visites des marchés et de supermarchés, avec explications sur l'obsolescence programmée et les « dates de péremption » des aliments (partenariats possibles avec le CPIE).

• L'organisation de visites des installations de traitement dont le centre de tri de Capvern et ISDND de Bénac.

• La Sensibilisation du jeune public et des familles en partenariat avec des acteurs du tourisme et de l'éducation à l'environnement (nos associations peuvent aider à susciter la participation d'acteurs).

## 6. 6 Exemplarité et actions depuis les administrations

Les pouvoirs publics peuvent s'impliquer pour :

• Inviter des intervenants expérimentés (élus, services, associatifs) d'autres territoires ayant fortement réduit leurs déchets pour des conférences et des échanges. Des groupes de travail peuvent s'organiser : « les élus parlent aux élus », avec en parallèle des échanges entre agents des services, et entre associations de ces différents territoires.

• Louer, acheter ou créer une exposition sur la prévention des déchets.

• L'axe 8 « consommation responsable » du PNPD nous incite à accompagner les changements de comportements, éditer et diffuser un guide de la « consommation responsable » (par exemple celui de l'ADEME), et conduire des campagnes pour valoriser les initiatives locales.

• Encourager une formation compostage d'au moins une personne dans chaque service public, pour avancer vers l'exemplarité (axe 12 « Administrations publiques » du PNPD).

• Dans chaque domaine de prévention, nous avons besoin du soutien des élus pour leur implication et leur

exemplarité. L'image des élus faisant leur compost a été particulièrement efficace pour la généralisation du compostage en Autriche. Dans le 65, photographions et publions nous aussi l'image des élus faisant et expliquant le compost.

Cela représente un bénéfice à la fois pour l'image du compostage et pour celle des élus qui s'impliquent dans les problématiques concrètes qui touchent tout le monde.

• L'axe 8 du PNPD incite à promouvoir une consommation responsable et l'action 3 de l'axe 10 à réfléchir à « la lutte contre les pratiques publicitaires allant à l'encontre d'une consommation durable ». Après le succès de l'opération « stop pub », les pouvoirs publics peuvent imaginer d'autres actions pour réduire la publicité, par exemple dans l'espace public.

Le Ministère du Développement durable renouvelle l'opération « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage ». Nous encourageons le Département à se porter candidat. Cela permet de recevoir l'appui technique ainsi que des aides financières de l'ADEME pour l'animation et l'investissement. C'est un appui fort pour générer une prise de conscience et une émulation autour de la réduction des déchets.

Voir une initiative à Roubaix : [www.roubaixzerodechet.fr](http://www.roubaixzerodechet.fr).

• Un fort relais associatif devra appuyer les collectivités intéressées pour espérer le maximum de succès. Nous vous proposons notre participation pour relayer cette initiative.

## 6. 7 Et pour aller plus loin, déchets par déchets

\* Pour la réduction des emballages jetables, l'axe 5 du PNPD propose de développer les emballages consignés. Ceux-ci sont particulièrement pertinents pour les produits locaux, transportés sur un kilométrage limité. Les pouvoirs publics peuvent aider les

porteurs de projets pour la création d'unités de lavage des contenants en verre (partenariats possibles avec des groupements de producteurs locaux, le GAB 65, la chambre d'agriculture, etc).

\* L'axe 8 de PNPD propose d'éviter les produits jetables. En particulier les alternatives aux textiles sanitaires jetables ont besoin d'un coup de pouce : elles sont multiples et avantageuses mais très mal connues ou ont une image « négative ». Elles auraient donc besoin du soutien institutionnel et d'un effort de communication. Ainsi la Ville de Morlaix subventionne l'achat de couches lavables.

\* Les Véhicules Hors d'Usage (VHU) représentent la 3<sup>e</sup> REP par son tonnage (23 kg/hab/an). La mobilité douce, avec par exemple le « covoiturage spontané » ; l'installation de parkings vélos protégés ; ou encore les transports « à 1 euro » (TER-SNCF et autocars départementaux), peut permettre de réduire les déchets des véhicules.

\* Boues de stations d'épuration représentent 15 kg de matières sèches/hab/an contenant des polluants qui sont problématiques s'ils sont épandus en agriculture. Les boues sont donc fréquemment stockées en ISDND. Les techniques d'assainissement écologiques, permettent de réduire le tonnage des boues, en valorisant entre autre l'utilisation de toilettes sèches. Les pouvoirs publics peuvent promouvoir l'usage des toilettes sèches en les installant dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), suivant l'exemple du Département du Gers qui en a installé entre autre en Ecoles Primaires. Des partenariats sont possibles avec l'écocentre Pierre&Terre.

### Chiffre de la semaine

## 5,5 millions

C'est le nombre de décès prématurés dus à la pollution de l'air enregistrés dans le monde entier, selon une étude publiée dans le cadre de la conférence annuelle de l'American Association for the Advancement of Science. Cette pollution est notamment provoquée par les centrales électriques, les centrales industrielles, les gaz d'échappement et la combustion du bois et du charbon. Toujours selon cette étude, 55% de ces décès ont lieu en Chine (1,6 millions) et en Inde (1,4 millions) pendant l'année 2013.

En Chine, la combustion du charbon est responsable de 366 000 morts par an. Selon une chercheuse de l'université de Pékin, ce chiffre pourrait monter jusqu'à 1,3 million en 2030. En Inde, la pollution domestique est pointée du doigt avec notamment les feux de bois et de bouses séchées.